

Le 25 juin 2024

Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue lundi 24 juin 2024 au Havre sous la présidence d'Hervé Morin. Parmi les sujets à l'ordre du jour, on peut notamment retenir :

- Adoption de l'avenant au projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Les élus régionaux ont adopté l'avenant au projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 présenté en Assemblée Plénière de la Région Normandie le 26 juin 2023.

Parmi les principales modifications de cet avenant :

- La Région Normandie apportera **3 millions d'euros supplémentaires à la rénovation de la Tapisserie de Bayeux** portant sa subvention à près de 9,78 millions d'euros ;
- L'Etat souhaite **transférer les montants prévus au titre du sous-volet 3-6 (Approches territoriales et adaptation au changement climatique) au sous-volet 3-2 (Énergies renouvelables et économie circulaire).**

- Protocole d'accord État-Région pour le volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan 2021-2027

Les élus régionaux ont adopté Protocole d'accord État-Région pour le volet mobilités du contrat de plan 2021-2027. Ce dernier porte sur la période 2023-2027 et répond à la volonté conjointe de l'État et de la Région de concentrer leurs crédits sur :

1. les services express régionaux métropolitains (SERM) :

Seront notamment financés par l'Etat et la Région dans le cadre de ce volet SERM :

- Les études intermodales et multimodales d'opportunité à lancer ou à poursuivre sur le potentiel d'un SERM dans la métropole de Rouen et autour de l'agglomération de Caen.
- La réouverture des 6 km de ligne entre Val de Reuil et Louviers afin de proposer des dessertes Rouen-Louviers
- L'amélioration électrique de l'étoile ferroviaire rouennaise seront aussi pris en charge dans le cadre de ce volet SERM.

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 53,43 millions d'euros / Région : 57,2 millions d'euros*

2. le ferroviaire :

Porté par la volonté de l'Etat et de la Région d'orienter les financements pour favoriser un report modal et une décarbonation des mobilités, le volet ferroviaire comporte de nombreux dossiers correspondant aux 4 priorités suivantes :

- **Modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants**

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 14,25 millions d'euros / Région : 19,25 millions d'euros*

- **Lignes ferroviaires de dessertes fines du territoire (LDFT)**

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 66,77 millions d'euros / Région : 125,02 millions d'euros*

- **Mise aux normes d'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite**

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 11 millions d'euros / Région : 33,2 millions d'euros*

- **Fret ferroviaire et transport combiné**

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 41,5 millions d'euros / Région : 10,38 millions d'euros*

3. le réseau routier national :

Ce volet cible en premier lieu la finalisation des 2 opérations déjà engagées en travaux dans le cadre des CPER 2015-2020 : la déviation sud-ouest d'Évreux (Eure) et la finalisation des travaux d'accès à la tête Sud du pont Flaubert (Seine-Maritime).

Il concerne également des aménagements d'itinéraires structurants du réseau routier national : études et travaux pour compléter l'aménagement de la RN12 dans l'Orne dans un objectif de désenclavement et, avec un financement de l'Etat, travaux de sécurisation de la RN13 dans la Manche. Les deux sections de la RN12 seront intégrées dans une unique enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, afin de mener les travaux de la section 1 dans ce CPER et ceux de la section 2 dans le prochain CPER.

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 128,56 millions d'euros / Région : 46,5 millions d'euros*

4. les véloroutes :

Afin d'accompagner la décarbonation des mobilités, un volet véloroutes est prévu dans le protocole. Dans ce cadre, l'État pourra financer jusqu'à 33 % des aménagements prévus sur les itinéraires inscrits au schéma national et 25 % pour ceux inscrits au schéma régional. La Région met en place un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt régional en concertation avec les 5 départements

→ *Financement prévisionnel total : Etat : 15 millions d'euros.*

- Ouverture à la concurrence du service ferroviaire du lot « Etoile Mancelle », comprenant les liaisons normandes Caen/Le Mans, Caen/Tours, Caen/Alençon, Caen/Argentan

La Région Normandie a souhaité engager le processus obligatoire d'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire normand de façon progressive. Dans cet objectif il est prévu une réduction progressive du périmètre de la convention signée avec SNCF Voyageurs pour la période 2024-2033, par sorties successives de lots correspondants à différents services ferroviaires du territoire.

Les élus régionaux ont approuvé, ce jour, le principe d'un recours à une concession de service public pour le lot interrégional « Etoile Mancelle ». Le contrat devra être attribué dès le printemps 2026 pour une mise en exploitation en décembre 2030, de façon à permettre à l'attributaire d'acquérir un parc matériel et réaliser un atelier de maintenance.

Les services que comprend le lot interrégional « Etoile Mancelle » sont situés en majorité en Région des Pays de la Loire et s'étendent également pour partie en Région Normandie et pour partie en Région Centre-Val-de-Loire :

- Tous les services ayant leur origine et leur destination terminus entre Alençon et Château-du-Loir, notamment :
 - Alençon – Château-du-Loir via Le Mans
- Les autres services suivants de l'axe Caen – Le Mans – Tours :
 - Caen – Tours via Le Mans
 - Caen – Le Mans
 - Caen – Alençon
 - Caen - Argentan
 - Le cas échéant, Le Mans – Tours
- Tous les services ayant leur origine et leur destination terminus entre Laval et Nogent Le-Rotrou, notamment :
 - Laval – Nogent-Le Rotrou via Le Mans
 - Laval – Le Mans
 - Tous les services ayant leur origine et leur destination terminus entre Le Mans et
 - Angers, notamment :
 - Le Mans – Sablé-sur-Sarthe
 - Le Mans – Angers

Afin d'assurer un pilotage coordonné du lot et de l'organisation des services, des solutions conventionnelles différentes ont été retenues de façon bilatérale par la Région des Pays de la Loire avec chacune des deux autres Régions concernées.

Pour la Normandie, il a été retenu une convention de groupement d'autorités concédantes (GAC) qui investit la Région des Pays de la Loire de la fonction de coordinatrice de ce groupement.

La signature de cette GAC a été approuvée lors de la Commission Permanente de la Région des Pays de la Loire du 31 mai 2024 et du 27 mai pour la Région Normandie. Cette dernière détermine les modalités de la coordination et du pilotage de la procédure de mise en concurrence puis de l'exécution contractuelle.

- Compte Financier Unique 2023 - Budget Principal

Les piliers de la stratégie financière régionale sont respectés, et ce malgré un contexte économique national difficile, marqué par la persistance de l'inflation, la hausse des crédits d'intérêt et une croissance en berne.

- **Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 1,33 Md€ ont progressé de 6,05%, soit environ 76 M€.** Près de la moitié de cette somme a été destinée aux lycées car la Région a dû dégager une enveloppe exceptionnelle de 30 M€ pour qu'ils puissent payer leurs factures d'énergie. Dans le même temps, sous l'effet notamment de la baisse des dotations de l'Etat et des participations, les recettes diminuent légèrement, liée notamment à la fin de la précédente génération du PRIC.
- **Le CFU affiche par ailleurs un montant de dépenses réelles d'investissement de 850 M€, un record pour notre collectivité, avec une augmentation de 168 M€ par rapport à 2022.**
 - La Normandie devrait ainsi rester la Région qui investit le plus par habitant en France continentale.
- **La capacité de désendettement est à moins de 2 ans, loin donc du plafond de 6 ans fixé dans la stratégie financière adoptée au début du mandat.**

- Le financement des investissements a été réalisé en privilégiant le recours à l'emprunt, 305 M€ en 2023.
- Avec 902 M€ d'encours de dette, soit une dette par habitant de 271€ quand la moyenne des régions françaises est de 490€, la Normandie reste toujours la Région la moins endettée de France, même si sa dette augmente.
- **Le taux global de réalisation du budget de l'année dernière s'élève à un niveau très élevé de 98% en fonctionnement et de 95% en investissement. Ces taux élevés sont le fruit d'un travail considérable.**

- Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions pour la Vallée de la Seine – Actualisation du schéma stratégique 2040 « Pour une Vallée de la Seine décarbonée » - Projet de CPIER 2023-2027

La Région Normandie a exprimé la volonté, dans ce deuxième CPIER, de poursuivre son implication dans les coopérations entre acteurs de l'aménagement, l'expérimentation territoriale et l'innovation économique au regard des enjeux du changement climatique, aux côtés de l'Etat et de la Région Ile de France.

Le CPIER est construit selon la même architecture que le précédent mais s'inscrit pleinement dans les orientations retenues par le Schéma stratégique : décarbonation, transitions, réindustrialisation, adaptation au changement climatique.

La Région Normandie engage près de 60 millions d'euros pour répondre à ces enjeux.

La maquette globale du nouveau CPIER est actuellement la suivante :

- **Axe 1 : aménager la Vallée de la Seine à l'aune des transitions : 4,9 millions d'euros Région Normandie – 24,5 millions d'euros Etat.** La nouvelle fiche 1.3 a vocation à renforcer le caractère démonstrateur dans l'aménagement de sites stratégiques.
- **Axe 2 : accélérer les transformations des mobilités : 47 millions d'euros Région Normandie – 258,5 millions d'euros Etat,**
 Pour le ferroviaire, la Région Normandie engage 18 millions d'euros, dont 6 millions d'euros pour les études LNPN ;
 Pour le fluvial, la Région engage 10 millions d'euros au total, dont le maintien de la navigabilité par des travaux sur ouvrages VNF (écluses, barrages), ainsi qu'une aide à la modernisation de la flotte pour près de 1 million d'euros ;
 Pour le portuaire (HAROPA), la Région consacre 19 millions d'euros au total, dont 4 millions d'euros pour les ITE (installations terminales embranchées) et 15 millions d'euros pour préparer du foncier économique
- **Axe 3 : poursuivre la décarbonation et accompagner les mutations économiques : 7,6 millions d'euros Région Normandie – 15,1 millions d'euros Etat.** Une fiche dédiée aux interventions sur la filière hydrogène est créée, ainsi qu'une fiche pour soutenir les actions collectives de décarbonation et d'adaptation dans les territoires.

Cartographie du Schéma régional des véloroutes de Normandie - Itinéraires cyclables d'intérêt régional

La Région souhaite faire de la Normandie l'une des principales destinations de tourisme à vélo en France. Pour cela, la nouvelle stratégie de développement touristique pour la Normandie 2022-2028 a pour objectif de développer les offres touristiques des activités de pleine nature et notamment le tourisme à vélo. La Région soutient le développement des offres de services le long des grands itinéraires de la destination Normandie à vélo.

Dans le cadre du volet mobilités du CPER 2021-2027, l'Etat prévoit de mobiliser des fonds d'investissement pour le financement d'aménagements cyclables touristiques sur le territoire

de la Normandie, dans la mesure où les infrastructures projetées sont inscrites dans le schéma national ou le schéma régional des véloroutes.

La Région souhaite proposer la qualification d'un ensemble d'itinéraire cyclable d'intérêt régional, ou schéma régional véloroutes, avec un maillage régional plus dense, et prenant en compte les programmes d'infrastructures cyclo-touristiques des collectivités départementales. Les élus ont approuvé la cartographie ci-dessous des itinéraires cyclables d'intérêt régional - schéma régional des véloroutes en Normandie.



Politique régionale de l'apprentissage : bilan en 2023

L'apprentissage en Normandie a enregistré, avant la prise d'effet de la réforme issue de la Loi Avenir Professionnel au 1^{er} janvier 2019, des résultats remarquables : le nombre de jeunes en apprentissage a nettement progressé (environ +20% sur la période), 114 nouvelles formations ont été ouvertes, 2700 places créées entre 2017 et 2019, 463 millions € consacrés au Plan Normand de Relance de l'Apprentissage entre 2016 et 2019.

C'est pourquoi, en dépit des bouleversements induits par la réforme et de son rôle désormais restreint, la Région a décidé de poursuivre cette dynamique très positive avec les acteurs de l'apprentissage. Dès 2020, des phases de discussion et de concertation ont été menées avec les CFA et les Opérateurs de Compétences (OPCO), outils financiers des branches professionnelles, pour définir des modalités d'intervention adaptées.

Au total, 12 676 936 € de dépenses d'investissement réalisées en 2023 se répartissent en :

- 12 191 271 € pour le financement des investissements immobiliers dans les CFA,
- 485 664 € pour les équipements pédagogiques des CFA.

Par ailleurs, la Région en tant que collectivité apporte une contribution au recrutement d'apprentis. Ainsi à la rentrée 2023, 42 apprentis travaillaient et se formaient dans les services de la Région et les lycées.

Création du dispositif de soutien Booster IA

La Région Normandie a affirmé son ambition de constituer un écosystème de la donnée avec notamment la mise en place du DataLab Normandie, laboratoire collaboratif d'innovation dédiée à la stratégie de la donnée et aux technologies de l'Intelligence Artificielle.

La Région a souhaité faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement : favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'Intelligence artificielle permettant de prototyper et de

valider une preuve de concept, ou réalisation expérimentale, exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement.

L'aide proposée vise le soutien en fonctionnement, à la réalisation de preuves de concept, à hauteur de 50% des dépenses éligibles et pour un montant maximum de 18 500 € par projet.

Création du dispositif « Hippodromes normands de demain »

Avec sur son territoire plus de 600 entraîneurs, près de 2000 naissances de Trotteurs Français par an et près de 3000 naissances de Pur-sang par an, ainsi que plus de 7 000 Trotteurs et 900 Pur-sang à l'entraînement, la Normandie est une terre d'excellence pour les courses hippiques.

La Normandie bénéficie en outre de la présence de 42 hippodromes sur son territoire et accueille plus de 350 réunions de courses chaque année. Pour autant, face à la baisse de la fréquentation des hippodromes, l'ouverture des paris hippiques à la concurrence, l'impact du changement climatique, le secteur des courses hippiques doit être en capacité de se réinventer pour demeurer un moteur du développement de la filière équine.

La Région Normandie souhaite au travers du dispositif « Hippodromes normands de demain » identifier et accompagner les hippodromes normands proposant un projet de valorisation de leur site et participant au développement et à l'attractivité de leur territoire, ainsi qu'à l'augmentation de la présence du public sur ces sites.

Ce dispositif est destiné aux gestionnaires ou propriétaires d'hippodromes ainsi qu'aux porteurs de projet souhaitant développer un projet d'investissement sur un hippodrome situé en Normandie. Les sociétés mères telles Le Trot et France Galop n'y sont pas éligibles.

Des critères de sélection ont été fixés, parmi lesquels notamment le caractère innovant du projet, la diversification des activités de l'hippodrome, la gestion économe de l'eau, de l'énergie, renaturation des espaces naturels, et d'autres investissements en faveur de l'environnement, ainsi l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – tel : 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – tel : 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr